

Parcelle 125

Une réunion a eu lieu sur site, le 29 mars, juste avant démarrage des coupes suite à nos questionnements à réception d'une infolettre grand public pour présenter les travaux qui devaient se dérouler en 2 temps : coupes au sein de la parcelle en respectant le chemin de promenade (arrêt des allées de cloisonnement 40 m avant le chemin) puis coupe des gros arbres à proximité des maisons en respectant les paysages.

Les coupes dans la parcelle ont commencé en avril 2023 alors que l'ONF nous demande de ne pas déranger les animaux pendant la période des naissances jusqu'au 30 juin de chaque année, voir charte du promeneur en forêt). Les allées de cloisonnement sont allées jusqu'au chemin contrairement à ce qui avait été annoncé.



Photo prise depuis le chemin de promenade (Avril 2023 et juin 2023)

Les travaux de coupe des « gros arbres » à proximité des maisons ont repris en novembre 2023. Ils sont, de notre point de vue, assez délabrants pour les paysages. Les arbres coupés ne sont pas uniquement des « gros arbres ».



Novembre 2023

Parcelles 81 et 82

Les associations membres de la charte n'ont pas été informées des coupes prévues dans ces parcelles alors qu'elles sont situées dans une zone très fréquentée identifiée comme devant faire l'objet d'un traitement particulier (voir réunion « gestion Sylvicole du 09/10/23).

Dans ces parcelles les abatteuses ont détruit le sous-bois, les prélèvements sont, de notre point de vue, considérables.



Grumes route de l'hermitage et route pierreuse



Le long de la parcelle 83

Parcelle 106

Les associations ont été prévenues par infolettre quelques jours avant le début des travaux et ont été conviées à une réunion sur site le 6 octobre, veille du début des travaux, sur 17 hectares environ 700 arbres devaient être coupés. Le martelage aurait eu lieu en janvier 23. Là encore, sur cette parcelle très fréquentée les prélèvements sont importants, les paysages grandement affectés et les chemins défoncés.



Le chemin qui longe la parcelle, très fréquenté habituellement, est en ce moment difficilement praticable



EN CONCLUSION

Nous déplorons l'importance de ces coupes situées dans des zones à proximité des habitations et très fréquentées. Nous demandons une gestion différenciée de ces parcelles moins dégradante pour les paysages.

Nous redemandons :

1. La prise en compte des demandes des associations environnementales et d'une grande partie du public : la forêt de Sénart est une forêt urbaine, la défoncer pour produire du bois ne devrait pas être une priorité
2. D'être prévenus très en amont des interventions sylvicoles prévues dès la programmation des opérations de martelage.
3. D'être associés au martelage. Il nous a été répondu « pourquoi pas » à plusieurs reprises mais cette demande ne s'est jamais concrétisée
4. La communication du descriptif précis du plan de coupes : numéros des parcelles, surfaces, nombre d'arbres à abattre, distribution par essences, diamètres....